



ICAO

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

**Réunion extraordinaire d'APIRG et du RASG-AFI
(APIRG & RASG-AFI/EO)**

Libreville, Gabon, 19 juillet 2024

Point 2 c) de l'ordre du jour : Présentation, discussion et approbation de la structure révisée sur la base des propositions élaborées par le Secrétariat et des commentaires des parties prenantes, notamment l'examen du projet de Manuel de procédures du Groupe et des nouvelles méthodes de travail.

(Présenté par le Secrétariat)

SOMMAIRE	
<p>Cette note de travail présente la structure révisée sur la base des propositions élaborées par le Secrétariat et les commentaires des parties prenantes, notamment l'examen du projet de Manuel de procédures du Groupe et des nouvelles méthodes de travail.</p> <p>La suite à donner par la réunion figure au paragraphe 3.</p>	
REFERENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Termes de référence et Manuels de procédures d'APIRG et du RASG-AFI • Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde et Plan mondial de la navigation aérienne • Doc 7474, Plan de navigation aérienne – Région Afrique-Océan Indien • Rapport des Réunions conjointes APIRG/22 et RASG-AFI/5 • Rapport des Réunions conjointes APIRG/25 & RASG-AFI/8 • Rapport des Réunions conjointes APIRG/26 & RASG-AFI/9
Objectifs stratégiques	<p><i>A – Sécurité, B – Capacité et efficacité de la navigation aérienne, D – Développement économique du transport aérien, et E – Protection de l'environnement</i></p>

1. INTRODUCTION

1.1. La Réunion se souviendra de la Décision 5/05 d'APIRG/26 & RASG-AFI/9 sur l'amélioration de la structure d'APIRG et du RASG-AFI prise par la Session conjointe et formulée comme suit :

Décision 5/05 d'APIRG/26 & RASG-AFI/9 : Amélioration de la structure d'APIRG et du RASG-AFI

Il est décidé que, Afin de finaliser l'étude sur l'approche intégrée d'APIRG et du RASG-AFI en les combinant en une seule entité, le Secrétariat :

- a) accélère la finalisation de l'étude sur la base des commentaires des parties prenantes, y compris l'élaboration du Manuel des procédures ainsi que du calendrier de la période de transition et d'autres dispositions connexes d'ici juin 2024 ; et*
- b) coordonne avec les Présidents d'APIRG et du RASG-AFI une réunion extraordinaire conjointe d'APIRG et du RASG-AFI afin d'examiner et d'approuver les propositions.*

1.2. Cette note de travail présente la structure révisée, le projet de Manuel de procédures du Groupe et les nouvelles méthodes de travail pour examen et considération par la réunion extraordinaire d'APIRG & du RASG-AFI.

2. ANALYSE

Justification de l'amélioration de la structure d'APIRG et du RASG-AFI et mesures prises par le Secrétariat

2.1. La justification de l'amélioration de la structure d'APIRG et du RASG-AFI a été présentée dans le document de travail WP/2A. Le résumé des actions prises par le Secrétariat concernant la Décision 5/05 d'APIRG/26 et RASG-AFI/9 a été présentée dans le document de travail WP/2B.

Structure de l'organe renforcé « Groupe Afrique – Océan Indien de planification et de mise en œuvre du système d'aviation (AASPG) »

2.2. Comme reflété dans WP/2B, l'Entité fusionnée est connue sous le nom de « Groupe Afrique – Océan Indien de planification et de mise en œuvre du système d'aviation (AASPG) ». La nouvelle structure de l'AASPG a été élaborée par suite d'une analyse approfondie des structures organisationnelles, des termes de référence, et des mandats d'APIRG et du RASG-AFI ainsi que de leurs organes subsidiaires.

2.3. La structure de l'AASPG vise à rationaliser les ressources limitées (humaines, financières, temporelles, etc.) et à assurer un lien étroit et une harmonisation dans la planification, la mise en œuvre, l'exploitation et la supervision des activités de l'aviation civile dans la région. La structure de l'AASPG est présentée à l'Appendice A de cette note de travail pour examen par la réunion extraordinaire d'APIRG et du RASG-AFI.

2.4. La structure de l'AASPG est composée des organes subsidiaires suivants :

- Le Comité d'examen et de coordination des programmes (PRCC) : Le PRCC est chargé par l'AASPG de remplir des fonctions spécifiques afin de coordonner et de guider la planification, la mise en œuvre et les activités liées à la sécurité dans le cadre de l'AASPG, de faciliter les activités de l'AASPG dans ses sessions, et de faciliter la coordination entre les PIRG, les autres Groupes régionaux et les organisations internationales identifiées par l'AASPG. Le PRCC assure en particulier la continuité entre les réunions de l'AASPG et prend les mesures nécessaires pour éviter les retards de mise en œuvre entre les réunions de l'AASPG.
- Le Sous-groupe sur la gestion de l'infrastructure et de l'information (IIM/SG) : L'IIM/SG est établi et chargé par l'AASPG de soutenir la mise en œuvre des normes et pratiques

recommandées (SARP) de l'OACI et de mener des activités spécifiques visant à permettre à l'AASPG de s'acquitter de ses fonctions et responsabilités dans les domaines CNS, AIM et MET.

- Le Sous-groupe de l'exploitation des aérodromes et de l'espace aérien (AAO/SG) : l'AAO/SG est établi et chargé par l'AASPG de soutenir la mise en œuvre des normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI et de mener des activités spécifiques visant à permettre à l'AASPG de s'acquitter de ses fonctions et de ses responsabilités dans les domaines AOP, ATM et SAR.
- Le Sous-groupe sur la gestion et la supervision de la sécurité (SMO/SG) : le SMO/SG est établi et chargé par l'AASPG de soutenir la mise en œuvre des normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI et de mener des activités spécifiques visant à permettre à l'AASPG de s'acquitter de ses fonctions et de ses responsabilités dans les domaines de la gestion de la sécurité et de la supervision de la sécurité.

Projet de Manuel de procédures de l'AASPG

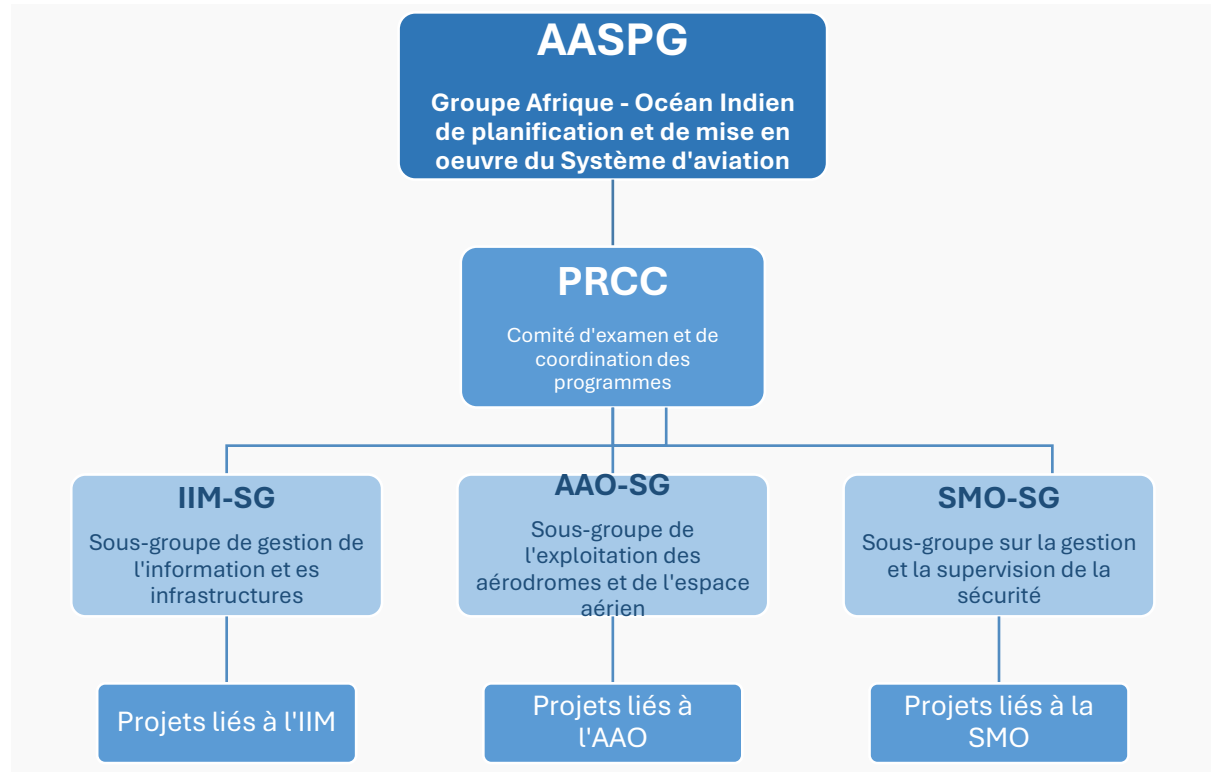
- 2.5. Le projet de Manuel de procédure a été élaboré sur la base de la structure organisationnelle convenue, telle qu'elle figure à l'Appendice A. Il est organisé en sections et en titres de parties décrivant les termes de référence, la composition, la position au sein de l'OACI, les modalités de travail, les règles de procédure et les pratiques régissant sa conduite des affaires.
- 2.6. Le cadre des titres de sections et de parties, ainsi que la numérotation des pages ont été conçus de manière à offrir une certaine souplesse, en facilitant ainsi la révision ou l'ajout de nouveaux éléments.
- 2.7. La première édition du Manuel de procédures de l'AASPG reflète les recommandations de la Commission de navigation aérienne (ANC) de l'OACI, la Réunion spéciale AFI sur la Navigation aérienne régionale (RAN) (SP AFI/08) de novembre 2008), qui a reconnu la nécessité d'avoir une stratégie clairement définie pour mettre en œuvre les systèmes ATM ainsi que la nécessité d'aligner les programmes de travail des États, des régions et du siège de l'OACI. Elle reflète également la décision C-DEC 210/4 du Conseil visant à renforcer et à améliorer les performances et les résultats attendus des PIRG et des RASG.
- 2.8. Cette édition du Manuel de procédures de l'AASPG reflète la fusion d'APIRG et du RASG-AFI en un seul Groupe régional, sur la base des recommandations du Conseil de l'OACI concernant la structure hiérarchique et les termes de référence, les fonctions et la participation des Groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRG) et des Groupes régionaux de sécurité de l'aviation (RASG), ainsi que les termes de référence publiés par le Secrétaire général dans le Bulletin électronique EB 2019/43, et tel que modifiés à nouveau à la suite de son examen des Résolutions et Décisions de l'Assemblée (C-DEC 219/7).
- 2.1. Le projet de Manuel de procédures de l'AASPG est présenté à l'Appendice B du présent document de travail.

3. SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION

3.1 La réunion est invitée à :

- a) Prendre note des informations contenues dans le présent document ; et
- b) Examiner les propositions présentées et donner des orientations éventuelles.

Appendice A



Appendice B – Projet de Manuel de procédures de l’AASPG

[A insérer]